



Penser et débattre ensemble

2008-2018 : participation partout, démocratie nulle part ?



Journée d'échanges à l'occasion des dix ans de l'Institut

Paris - 17 octobre 2018

Sommaire

Présentation de la journée	3
Dix ans de participation dans les territoires, quel bilan et quelles perspectives ?	4
Lecture critique de dix ans de participation	6
Territoires méconnus, nouvelles frontières, pratiques pionnières	10
Participer dans un monde hostile ?	27

Rédaction : Pierre-Yves Guihéneuf. Remerciements à Julie Maurel, Mathilde Maulat, Claire Jouannault, Bertrand Paris, Sylvie Bringuy, Julie Riegel et Aline Guérin pour leurs contributions à la rédaction de ce compte-rendu.

Photos : Olivier Ortelpa (Nuit Debout), Llann Wé (Notre Dame des Landes), Lucie Anizon.

Présentation de la journée

Hélène CAUCHOIX et Etienne BALLAN

Créé il y a dix ans par une poignée de praticiens venus de différents horizons, l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne est devenu au fil du temps, avec désormais plus de 1200 membres, le premier réseau français. Ses membres sont des individus ou des organismes, répartis sur l'ensemble du territoire national. Ils sont tous concernés par les démarches de concertation et la participation aux politiques publiques. Ils peuvent être professionnels, élus ou citoyens, issu de tous les horizons : consultants, agents de collectivités locales, métropoles, salariés d'associations ou d'entreprises, chercheurs, étudiants...

Cette diversité est notre marque de fabrique et nous y tenons, elle est un pilier de la démocratie. L'Institut fait vivre cette diversité et propose des échanges riches qui font progresser chacun dans son action en faveur du dialogue, de la concertation et de la participation citoyenne.

L'Institut est un espace de partage d'expériences, un lieu « démilitarisé » qui suscite des débats. C'est un réseau non-partisan, indépendant des institutions, qui travaille avec tous ceux qui souhaitent renforcer le pouvoir des citoyens sur la décision afin d'améliorer la qualité de l'action publique et la cohésion de notre société. C'est un espace ressource accessible à tous et pour tous, qui donne accès à des outils, des retours d'expériences, les dernières recherches en la matière. C'est un espace de communication pour échanger sur ces questions, faire connaître une action, une formation ou proposer une offre d'emploi.

Au cours des dix ans écoulés, nous avons mené de nombreux chantiers. Aujourd'hui, l'heure est venue de jeter un coup d'œil en arrière pour tirer un bilan, non pas de ce que nous avons fait, mais plus largement de l'évolution du champ de la participation et des défis qui s'offrent à nous aujourd'hui. Cela nous aidera à mieux penser notre action pour demain, dans une société en évolution.

Dix ans de participation dans les territoires, quel bilan et quelles perspectives ?

Pierre-Yves GUIHENEUF

Au cours du premier semestre 2018, afin de préparer cette journée, l'Institut a mené une enquête auprès de ses membres et a organisé plusieurs ateliers de réflexion sur les principales évolutions des dix ans passés et les enjeux des dix ans à venir. Ces ateliers se sont tenus à Nantes, Grenoble, Montpellier, Sarrant, Bordeaux et Paris. Une enquête a également été lancée auprès de nos membres. Qu'en est-il ressorti ?

Un panorama profondément remanié

De nombreux facteurs ont été identifiés comme ayant eu une influence, plus ou moins sensible, sur les pratiques participatives aujourd'hui. S'il fallait identifier les cinq premières, ce serait sans doute celles-ci :

- Les conflits environnementaux. Notre Dame des Landes, Sivens, Bure, Roybon... Ces formes de contestation des projets questionnent l'efficacité des dispositifs sensés donner une expression pacifique et démocratique aux oppositions : l'enquête publique et le débat public.
- Le dialogue environnemental. En accroissant le rôle des garants, en encourageant la concertation autour de petits projets et en créant un droit d'interpellation des citoyens, les ordonnances de 2016, produits directs du conflit de Sivens, rénovent le cadre réglementaire de la concertation.
- Les mouvements citoyens. Indignés, Nuit debout, transition, colibris, zèbres... Ces mouvements nés de l'initiative de citoyens réaffirment la demande de participation. Un constat à mettre en parallèle avec la désertion des dispositifs participatifs institutionnels parfois déplorée. Mais s'agit-il bien de la même participation ?
- Les civic techs. Les progrès et la diffusion des outils numériques font évoluer les façons de participer et ont donné lieu à la création d'outils nouveaux, souvent portés par diverses start-ups.

LES CONFLITS D'ENVIRONNEMENT

Au plus fort, une quinzaine de ZAD de France ! La crise de confiance citoyens-décideurs-experts ne se dément pas, certains projets suscitent de fortes oppositions dans la société

LA RÉGLEMENTATION

Les ordonnances de 2016, élargissent le champ de la concertation réglementaire et renforcent le rôle des garants. Les institutions bougent et cela fait bouger les pratiques !

LES MOUVEMENTS CITOYENS

Indignés, nuit debout, transition, colibris et zèbres, printemps arabes, initiatives islandaise ou bolivienne... Les citoyens demandent plus de participation (ou d'autres façons de participer ?)

LES CIVIC TECHS

Développement du numérique, ouverture des données, big datas... Des opportunités ? Des risques ? Des fractures dans la société ? En tous cas, une évolution des façons de participer

- La création d'associations (Décider ensemble, Démocratie ouverte, l'ICPC) et du Groupement d'intérêt scientifique Démocratie et Participation ont contribué à créer un espace de recherche, de mutualisation et de structuration des pratiques participatives.

LA PARTICIPATION

Elle est devenue le support d'un marché concurrentiel, d'un champ professionnel producteur de normes et de routines, d'outils de légitimation de la décision... Mais aussi un champ de recherche, un terrain d'amélioration des pratiques, un espace d'organisation des praticiens. Le champ s'étend et se structure. Pour le meilleur ou pour le pire ?

La participation inscrite dans le paysage ?

Aujourd'hui, le champ de la participation s'est profondément transformé. Il est devenu le support d'un marché concurrentiel, d'un champ professionnel producteur de normes et de routines, d'outils de légitimation de la décision, un champ de recherche et de formation, un terrain d'amélioration des pratiques, un espace d'organisation des praticiens. Il s'étend et se structure, touchant désormais largement l'action publique dans plusieurs domaines : environnement, aménagements, urbanisme, politiques publiques locales, santé... La participation s'insère dans les pratiques institutionnelles, les processus de travail des entreprises et des collectivités. Elle reste cependant peu présente dans plusieurs domaines : industrie, recherche, sécurité, défense...

Elle fait moins peur qu'autrefois mais certains freins sont encore puissants (les craintes des élus, les résistances de l'administration) alors que d'autres apparaissent : l'invocation de l'urgence économique ou environnementale pour justifier un allègement des procédures, la méfiance ou la désillusion des citoyens échaudés par des pseudos-concertations qui ne pèsent guère sur la décision.

Des « accélérateurs » existent cependant, qui poussent en avant : les exemples réussis, les outils pour améliorer la confiance (chartes, garants, dispositifs de suivi...), les formations, les exigences grandissantes des citoyens envers la qualité des processus participatifs, la rénovation de la classe politique, le mouvement des idées (démocratie délibérative, intelligence collective, pouvoir d'agir...) qui stimule et qui légitime l'action.

Quand elle est bien menée, la participation produit un changement de posture des élus, une plus grande confiance des administrés envers leurs représentants, de nouvelles pratiques professionnelles des services des collectivités et des entreprises, du décloisonnement... Mais elle provoque aussi des attentes !

*Les attentes au niveau individuel ne sont pas forcément les mêmes que celles projetées par l'institution : de la nécessité de comprendre les moteurs individuels, les situations sociales, les peurs et les envies / les subjectivités...
(Atelier de Grenoble)*

*Attention à la concertation au service du marketing territorial, à l'outil qui passe avant la finalité. Il faut garder du sens, une éthique et des valeurs.
(Atelier de Nantes)*

*Vivre ensemble : la création de lien social et le renforcement de la citoyenneté sont des enjeux pour les territoires, notamment en milieu rural.
(Atelier de Sarrant)*

*La participation doit libérer la créativité, laisser la place à des idées. Il y a besoin d'émanciper la participation elle-même.
(Atelier de Bordeaux)*

*La participation s'inscrit dans les pratiques quotidiennes de certaines collectivités au risque de se routiniser et de se banaliser.
(Atelier de Paris)*

*On observe un déficit de représentation du citoyen « lambda » dans les espaces participatifs.
(Atelier de Montpellier)*

Lecture critique de dix ans de participation

La défiance des citoyens envers les représentants de toute nature ne se dément pas, les institutions démocratiques sont malmenées, l'urgence écologique ou les nécessités économiques servent à justifier un retour de l'autorité. Les dispositifs participatifs sont accusés de passer à côté des grands enjeux de société (migrations, inégalités, climat, biodiversité...) voire d'être instrumentalisés et d'avoir oublié leur ambition de transformation sociale pour sombrer dans les effets de mode. Vous, quels sont vos constats sur les dix années écoulées et sur les enjeux d'aujourd'hui ?



Table ronde

Avec :

- Marion Roth, Directrice de Décider Ensemble
- Sandra Rataud, Co-directrice, Dialogue citoyen, évaluation et prospective, Nantes Métropole
- Audrey Pulvar, Présidente de la Fondation pour la Nature et l'Homme
- David Prothais, membre du Conseil d'administration de l'ICPC

Animation : Etienne BALLAN

Marion Roth



Premier constat : depuis dix ans, nous avons assisté à un changement d'échelle en matière de pratiques participatives : nous sommes passés du local au national. Les pratiques participatives se sont construites à des échelles de proximité mais aujourd'hui, les gouvernements sont soucieux d'un dialogue avec les parties prenantes ainsi que d'une consultation des citoyens, principalement par voie numérique, comme on l'a vu pour les Assises de la mobilité ou les États généraux de l'alimentation. Les parlementaires réfléchissent également au lien entre

Assemblée nationale et citoyens dans l'élaboration de la loi, là encore en s'intéressant particulièrement aux outils numériques. Enfin, le Conseil économique, social et environnemental s'intéresse à la participation citoyenne au moyen du tirage au sort.

On peut évidemment se demander s'il s'agit d'effets de mode ou d'évolutions durables, si cela induira ou non des changements effectifs sur la décision publique, produira ou non une inflexion dans les façons de travailler de ces organismes, comme on a pu le voir dans certaines collectivités ou certaines entreprises. L'avenir le dira.

Second constat : il existe une tension entre deux modèles de participation : une qui passe par les corps intermédiaires, l'autre qui s'adresse directement aux citoyens. Les corps intermédiaires sont les partis, les associations, les syndicats, les lobbies... Ils se positionnent souvent comme des experts mais sont critiqués. Nicolas Sarkozy les accusait déjà en 2012 de faire écran entre les décideurs et le peuple. Le gouvernement actuel leur reproche leur inertie et conteste leur capacité à représenter l'intérêt général.

Sandra Rataud

Premier constat : l'espace local est une échelle pertinente de citoyenneté. Au niveau local, les sujets ont cependant évolué. A l'origine, on abordait principalement de questions de proximité, à l'échelle du quartier par exemple. Aujourd'hui, des collectivités mettent sur la table des politiques publiques qui traitent de questions de société. Il est possible ainsi de lier les dimensions individuelles, les modes de vie de chacun, avec une réflexion stratégique sur l'action publique. On tient ces deux bouts et **c'est** grâce à cela qu'il y a une capacité de transformation individuelle et collective.



A l'heure où on assiste à des menaces sur la démocratie, voire à un effondrement républicain dans certains pays, ces dynamiques participatives permettent de faire société ensemble.

Second constat : le mythe de la citoyenneté spontanée s'effondre. Collecter une diversité de points de vue pour construire la décision, c'est un choix. Donc, cela s'organise. Tout processus démocratique s'organise, est porteur de savoir-faire et d'une éthique. C'est le cas quand on met en place une élection, quand on prépare une manifestation, quand on garantit la liberté de la presse... De la même façon, la participation porte un savoir-faire, une éthique et une organisation, et cela se traduit concrètement par des pratiques publiques de transparence, un « aller-vers », une exigence de diversité des publics, des règles du jeu claire, une formalisation des engagements, un droit de suite, un suivi évaluatif citoyen, etc.

Audrey Pulvar



Premier constat : les institutions de la cinquième République s'accommodent très mal de la participation. Même si la Commission nationale du débat public fonctionne bien, même si des collectivités mettent en place des processus participatifs, même si le public est consulté au niveau national, nos institutions ne sont pas prévues pour accueillir la parole et l'action collective du citoyen. Les résultats des démarches participatives sont souvent décevants, les décideurs en retiennent parfois quelques idées mais cela ne change pas vraiment l'élaboration de la décision publique.

Second constat : le défi climatique va donner lieu au projet de société le plus enthousiasmant qui soit ! Une transition à la fois écologique et solidaire est possible. Aller sur Mars, ce n'est pas la solution, il nous faut apprendre à vivre sur notre planète. Cela nous obligera à passer de l'individuel au collectif et c'est le bon moyen pour réconcilier un large pan de la société française avec le geste civique et l'implication citoyenne.

David Prothais

Premier constat : en ce qui concerne l'utilisation des outils numériques dans le microcosme de la participation citoyenne, les choses avancent. D'un côté, certains ont manifesté des réserves et des craintes sur ces outils, qui ont donné lieu à de longues tergiversations ; de l'autre côté, de nouveaux acteurs, avec les civic techs, sont apparus avec des promesses – à ce jour non tenues - de renouveau radical de la démocratie. Depuis dix ans, les pratiques participatives ont évolué en intégrant les outils numériques et cela a permis de dépasser à la fois les peurs infondées et les faux espoirs et de poser des repères.

Second constat : dans l'espace public, en dix ans, on a quasiment tué un des mythes fondateurs d'internet, celui d'une société plus collaborative et plus horizontale. Il y a dix ans, c'était l'élection d'Obama et l'utilisation massive des outils numériques au service d'un processus électoral. Aujourd'hui, nous sommes à l'ère des *fake news*, du piratage et des vols de données. On assiste aujourd'hui à un désenchantement de l'internet, l'espace public est brutalisé par les enjeux de pouvoir. Il reste cependant des espaces de mobilisation citoyenne et de contestation : préserver les bons usages d'internet, c'est aussi un enjeu de la participation citoyenne.



Contributions des participants

Les participants à la journée ont été invités à compléter ce panorama à partir de leur propre vécu de ces dernières années. Voici leurs propres constats, qui s'ajoutent aux précédents.

Échelles

- Le local reste une échelle pertinente de participation : on peut créer du lien social et peser sur les décisions
- Il ne faut pas idéaliser le local ; il faut mieux articuler l'échelle macro et micro
- Il y a un lien entre participation et lutte écologique : il faut relocaliser la prise de décision.

Tensions

- Dans les espaces de concertation, il y a une tension entre la mobilisation de l'intelligence collective et l'expression des rapports de force.
- On constate un effondrement républicain et - en même temps - des initiatives citoyennes qui se développent.

Résistances

- Les élus n'arrivent pas à comprendre qu'ils ne sont pas les seuls dépositaires de l'intérêt général.
- Le cadre légal joue contre la démocratie locale : les dispositifs participatifs existants ne sont plus adaptés à la société d'aujourd'hui.
- La réforme constitutionnelle en cours ne fera pas évoluer la participation.

Numérique

- Le numérique crée de vrais contre-pouvoirs et fait émerger des questions de société.
- Concertation en présentiel ou via les outils numériques ? Il est nécessaire de tenir les deux.

Participation, décision, politique

- Il faut organiser le rapport de force car c'est cela qui fait bouger les choses : la participation est une question politique.
- Ce qui est important, c'est l'élaboration de la décision.
- Le champ de la participation s'est légitimé par la procédure et les outils ; il faut passer maintenant à un niveau stratégique.
- Aujourd'hui, la méthode est là mais la participation ne se traduit pas suffisamment dans la décision publique.
- Il y a un décalage entre ce que les outils permettent et les attentes des participants.

Public

- Il faut sortir du microcosme des convaincus et aller vers le grand public.
- Il y a un fossé entre la participation et les habitants des quartiers populaires.

Pratiques

- Expérimenter oui, mais il faut aussi évaluer
- La concertation, ça produit des effets sur le fonctionnement des organisations.
- Les collectivités ont besoin d'accompagnement, certaines sont très éloignées de la participation.
- Il y a une responsabilité professionnelle des praticiens de la concertation : consultants, fonctionnaires...

Enjeux de la participation

- Dans un contexte de transition, la façon de prendre les décisions est un enjeu fort.
- La transition énergétique devra aussi être solidaire.
- La notion de bien commun questionne la notion classique d'intérêt général et propose d'autres modèles d'organisation.
- La concertation permet de sortir (plus rapidement) des conflits.



Attentes du citoyen

- Il y a une forte attente des citoyens envers la participation ; si celle-ci est bien faite, elle crée des satisfactions.
- Les gens ont-ils vraiment envie de participer ? Besoin oui, mais envie c'est moins sûr.
- Participer, c'est aussi participer à l'élaboration du processus participatif.
- Le citoyen doit être au centre de la décision politique.
- Qu'est-ce qui donne envie au citoyen de s'engager ? Il faut regarder ce qui se passe après la décision.
- Le citoyen est sur-mobilisé : quelle lisibilité des dispositifs, quelle effectivité, quelle plus-value de la participation ?
- Le public découvre les projets trop tardivement.
- Les intérêts privés, dans les projets par exemple, ne sont pas suffisamment clarifiés.
- La diversité des dispositifs dits participatifs crée des confusions.

Territoires méconnus, nouvelles frontières, pratiques pionnières

Atelier 1. Le municipalisme

Le municipalisme est un mouvement basé sur plusieurs principes : la pertinence de l'échelon municipal dans le changement social, la possibilité de ruptures entre la politique municipale et celle des échelons supérieurs, la forte implication citoyenne (co-construction de politiques locales, voire démocratie directe). Le municipalisme libertaire des origines, théorisé par Murray Bookchin a été adapté et porté sur le devant de la scène par des expériences espagnoles, kurdes, américaines mais aussi françaises, dont celle de la ville de Saillans, dans la Drôme.

Atelier animé par Loïc Blondiaux.

Élisabeth Dau

*Élisabeth Dau est activiste au sein des associations
Commonspolis et Utopia.*

Le municipalisme propose de construire un espace politique de transformation sociale avec et pour les habitants à un niveau de proximité, qu'il soit urbain ou rural. C'est un mouvement qui répond à une forme d'épuisement, d'autoritarisme, de déconnexion d'élites internationalisées, mais aussi à une convergence de crises et à l'absence de réponse aux préoccupations des populations.

Le municipalisme est diversifié dans ses formes car ancré dans des contextes spécifiques. Il provient d'une convergence des luttes. Il repose sur des codes éthiques (la façon dont l'élu va être rémunéré, la manière d'exercer le mandat...) qui sont un socle d'engagements envers les habitants tout au long du mandat. L'idée est de privilégier autant le processus que les résultats, avec une attitude bienveillante et en proposant des temps de dialogue en présentiel et numériques.

La radicalité implique des changements de postures des différents acteurs. La Maire de Barcelone parle de « leader obéissant », c'est à dire de leadership coopératif. Cela requiert que les citoyens ne soient plus dans un consumérisme électoral. On passe ainsi d'un système du pouvoir politique « sur » au « pouvoir politique en commun ».



Le municipalisme s'incarne par une double pression/action, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution municipale. Il s'agit autant d'impulser des changements au sein de l'administration municipale que de « cultiver les jardins démocratiques » et donc les énergies citoyennes à même de *challenger* en permanence les élus, être dans une logique d'amélioration continue, être connecté au territoire et aux personnes et ainsi retisser le lien entre politique, social et institution.

C'est une nouvelle manière de concevoir la conflictualité : il nous faut assumer que nous ne sommes pas tous d'accord, que nous n'avons pas les mêmes urgences et priorités. Cela permet de nourrir aussi la conflictualité, d'en faire une demande politique et de la traduire en transformation sociale.

Ce mouvement est différent du localisme, parce qu'il accepte l'interdépendance des niveaux et l'existence de marges de manœuvre limitées au niveau local. Cependant, cela permet d'ouvrir celles-ci par la démocratie, en aménageant de nouveaux rituels du quotidien ; tout en invitant à faire bouger d'autres niveaux qui conditionnent des enjeux importants comme le lien avec la fiscalité, le rapport à l'hospitalité, etc.

Il existe un enjeu d'échelle fort vis-à-vis d'une nouvelle culture démocratique. La démocratie n'est pas seulement un mode d'organisation, mais également une nouvelle manière de se comporter et de repenser la relation aux autres, à soi-même et à la décision.

Tristan Rechid

Tristan Rechid est formateur et membre de l'Observatoire de la participation de la commune de Saillans. Il a initié le mouvement « La belle démocratie » qui favorise les listes participatives dans les élections municipales.

Le point de départ de l'expérience de Saillans a été intuitif, c'est-à-dire que les habitants ne se sont pas dit qu'ils allaient faire du municipalisme, ce terme a été découvert par la suite.

L'initiative est née de l'envie d'inverser la relation entre élus et habitants en réaffirmant que le politique, c'était l'habitant et non plus uniquement l' élu ; celui-ci devient alors uniquement le garant des processus et de l'exécution de la pensée politique conçue avec les habitants.

Il y a besoin d'une radicalité des approches, de permettre aux habitants de construire une pensée collective, de transiter de l'intérêt individuel à l'intérêt général. Pour cela, des processus permettent d'effectuer ce cheminement et d'aboutir ensemble à une décision collective. C'est la recherche d'un modèle de sociocratie, c'est-à-dire de l'alignement entre la raison d'être, la stratégie, le mode de gouvernance et l'opérationnel. Cela existe dans certains secteurs, comme l'économie.

Il n'est plus question de parti, ni de différents programmes ou candidats. Cela nécessite d'échanger et de construire avec tout le monde et pour cela il faut sortir des postures et des guerres fratricides et de travailler y compris avec des électeurs du Rassemblement national (RN). Le programme doit être fait non plus avec les habitants, mais par les habitants. Cela signifie que les habitants doivent s'en emparer afin



que tout le budget soit décidé par les habitants, avec des instances de formation et d'information des habitants. A Saillans, ce processus a permis d'écrire collectivement le Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs, la sociocratie part du principe que le fait même de voter est un constat d'échec. Dès lors, plutôt que de voter, il faut parvenir au consentement (« mes fondamentaux sont respectés dans la décision »), plutôt qu'un consensus qui serait illusoire (les personnes ne pensent jamais la même chose d'un sujet).

Synthèse des échanges

Le local est-il la condition de réussite de ces démarches ?

L'échelon local est la bonne l'échelle pour expérimenter et pour mener un changement radical à la portée du citoyen. Pour autant, la conquête des échelons supérieurs est possible. Par exemple à Saillans, le prochain objectif est d'adopter ce modèle à l'échelle de l'intercommunalité. En Espagne, il y a un changement d'échelle qui a conduit à donner une plus forte autonomie aux territoires, et un rapport au législatif plus offensif au niveau national. Il existe également des initiatives à d'autres échelles comme en Pologne, où le mouvement municipaliste s'arrime au niveau national.

Les tentatives de municipalisme ne sont elles pas limitées par le cadre réglementaire et juridique ?

Effectivement, ces initiatives font face à des problèmes réglementaires et législatifs, il faut donc investir le chantier juridique sur le cadre réglementaire et administratif. Des villes comme Grenoble sont en train de mettre en place un cadre assurantiel de la participation citoyenne afin d'anticiper les conséquences d'éventuels recours. En Italie, la ville de Naples demande également un cadre juridique sur la gestion partagée des communs.

Comment redéfinir la relation entre habitants et services ?

Il y a toujours un rapport de force dans ce triptyque. Cela nécessite des formations conjointes sur les postures et les méthodes, en vue de la montée en compétence de tous les acteurs, ensemble. Cela n'est pas toujours facile, il existe une forme de résistance de l'administration et des élus envers la participation citoyenne. L'enjeu est de remettre les élus et techniciens à leur place et de redéfinir les rôles de chacun. Il existe également des contre-exemples où ce sont les agents qui vont porter le changement auprès d'élus.



Les initiatives espagnoles ont été contraintes de s'allier aux partis politiques traditionnels. N'est-ce pas une forme d'échec ou a minima une limite ?

Le cadre institutionnel et électoral espagnol n'est pas le même qu'en France, il oblige à des coalitions qui sont le jeu espagnol. Au-delà du PSOE, certains mouvements ont dû aussi s'allier à Podemos, qui n'est pas habité par la même culture que le mouvement municipaliste.

Comment renoncer à un pouvoir individuel pour parvenir à un intérêt collectif ?

Le groupe est le lieu de la prise de pouvoir. Cela nécessite un animateur ou un facilitateur avec des techniques et outils : cela est essentiel. L'animateur doit être le garant d'une méthode et ne doit jamais intervenir sur le fond.

Bibliographie

Murray Bookchin, Pour un municipalisme libertaire, Atelier de création libertaire, 2003.

Élisabeth Dau, Municipalisme : de l'émancipation citoyenne au pouvoir politique en commun, IRG, Septembre 2017. <http://scrutari.institut-gouvernance.org/fr/node/257>

Jonathan Durand Folco, A nous la ville ! Traité de municipalisme. Ecosociété Eds, 2017.

Atelier 2. Participation et santé

Le domaine de la santé est de ceux dans lesquels la pratique de la participation citoyenne à l'élaboration des décisions s'est développée le plus tardivement (excepté, dans un registre spécifique, les mobilisations des militants à propos du sida ou le téléthon pour le financement de la recherche sur les maladies rares). Plusieurs lois successives ont imposé la présence des usagers (plus que des citoyens) dans les instances des hôpitaux ou dans celles des organismes publics de gestion de la santé. Au cours des dernières années, plusieurs organismes liés à la santé ont créé des comités de dialogue avec la société. La participation dans le domaine de la santé territoriale reste encore peu développée malgré la mise en place progressive des contrats locaux de santé sur un nombre croissant de territoires. Ce sont souvent des associations d'usagers, familiales ou de services à domicile ou encore des militants mutualistes qui participent à l'élaboration de ces contrats.

Atelier animé par Gilles-Laurent Rayssac

Jean-Michel Leray

Jean-Michel Leray est Président de la commission prévention de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie des Pays de la Loire.



Démocratie en santé : de quoi parle-t-on ?

Le Conseiller d'État Didier Tabuteau parle de démocratie politique pour la définition et la conduite de la politique de santé, de démocratie sociale pour la gestion et l'expression des droits des assurés sociaux et de démocratie sanitaire pour la mise en œuvre et la défense des droits de ses usagers.

Par les ordonnances dites Juppé de 1996 va s'introduire la notion de droit du patient dans les structures hospitalières. Mais c'est lors des États généraux de la santé, en 1997 et 1998, c'est à dire très récemment, qu'est ressortie la nécessité, selon le mot du Premier ministre de l'époque, de « mettre le patient au centre du système de santé ». Le législateur, par la loi du 4 mars 2002 relative aux « droits des malades et à la qualité du système de santé », renforce les droits des malades, consacre les dispositifs de participation des usagers et assure la prise en charge par l'État des aléas thérapeutiques. Aujourd'hui, on parle de « citoyen, usager acteur de sa santé », une représentation de la santé où l'utilisateur est un acteur du processus de l'élaboration du dispositif de soins.

Les lois (celle du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, celle du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, aussi appelé loi Kouchner, et enfin celles de 2004) vont modifier le paysage en attribuant un rôle régional à la définition des politiques de santé, en installant une Conférence nationale de santé (CNS) au niveau national et, au niveau régional, des CRS et des Groupements régionaux de santé publique. Il y a nettement cloisonnement entre le sanitaire, le médicosocial et la santé publique. Ces

instances de démocratie sanitaire vont recevoir une nouvelle légitimité avec la loi du 21 juillet 2009 réformant l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et avec la Loi de Modernisation du Système de Santé de janvier 2016. La CNS reste CNS, mais les CRS deviennent CRSA (Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie) avec la mise en place des conférences territoriales de santé, qui deviendront à leur tour en 2016 des CTS (Conseils territoriaux de santé).

Quel pouvoir effectif du citoyen ?

Est ce que la représentation des usagers, des associations agréées d'usagers dans des lieux comme les comités des usagers dans les établissements de santé porte une dimension de démocratie en santé ? Est ce que la place des usagers dans les instances de démocratie sanitaire en garantit l'aspect démocratique ?

Est ce qu'il suffit de proclamer, voire même de légiférer sur la notion de démocratie sanitaire pour que vive réellement une démarche visant à faire des acteurs, de l'usager et du citoyen des définisseurs d'une politique régionale en santé, puis de la politique nationale ? Formellement oui, même si le rôle de ces instances n'est que consultatif (avis, préconisation, recommandations) sans pouvoir réel.

Ou est ce que CRSA et les CTS peuvent s'engager dans une voie fédérative afin d'aller vers une construction de réponses aux problèmes rencontrés par les citoyens "acteurs de leur santé" ?

Il importe de savoir quelles sont les limites de fait à la démocratie sanitaire et de s'interroger sur leur justification

- limites entre la territorialité de l'action (l'ascendant), et les injonctions descendantes (voir le plan santé 2022) ;
- limites entre l'introduction de la "société civile" et le rôle professionnel des structures de l'état ou de l'assurance maladie : conflit potentiel de pouvoir, de culture, de champ de compétences ;
- limites entre la prise en compte de l'intérêt général et la somme des intérêts particuliers.

Est ce que la mise en place de ces instances a permis une participation plus active des citoyens à l'élaboration des Projets Régionaux de Santé ? Est ce que cela correspondrait à une forme de démagogie ou à un besoin réel : démocratiser la santé ?

Cette démocratie au champ limité a permis dans notre région des aspects positifs : nombreux débats internes mais aussi externes, expression publique, partenariat réel avec l'ARS. Tout d'abord, un véritable intérêt de nombreux acteurs s'est manifesté pour la démarche, caractérisé par des échanges démocratiques, transversaux, directs, sans condition d'appartenance, avec une forte présence de représentants d'associations et d'usagers. Bien loin d'être une simple chambre d'enregistrement, la CRSA peut approuver, critiquer, conseiller, émettre des réserves, dans une démarche volontariste de co-construction des politiques publiques

Pour autant cette démocratie dite sanitaire mais que nous pourrions oser appeler démocratie citoyenne en santé a ses limites. Elles sont de deux ordres : celle de n'être que consultative donc au bon vouloir d'une Direction Générale (est ce en soi une mauvaise chose?) et surtout celle d'être totalement dépendante des membres qui la composent. Est-ce que cela suppose de donner du temps? Est-ce que ces instances sont socialement utiles ? Est-ce qu'il faut prévoir les nécessaires remplacements ? Est-ce contraignant ? Voilà bien les questions posées et s'il apparaît que les usagers, les professionnels de santé, les acteurs de prévention ou institutionnels l'ont compris. Ce qui n'est pas le cas des élus politiques.

Synthèse des échanges

Les pratiques de participations sont récentes dans le domaine de la santé. Elles ont commencé sous la pression des « usagers » du système de santé et des patients, notamment des personnes atteintes du SIDA, dans les années 1980-1990. Le téléthon, d'une certaine manière, est aussi une forme de participation, sous la forme d'une collecte de fonds. Elle est aussi une pratique « bottom up ».

La loi a pris le relai pour créer des droits et des instances de « démocratie sanitaire » tant dans les hôpitaux avec la création de comités d'usagers qui ont pris divers noms au fur et à mesure de la promulgation de nouvelles lois (Loi de santé publique en 2004, Loi hôpital patients santé territoire en 2009, loi santé de 2016) que par la création d'instances de dialogue territorial avec les Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) et les conférences territoriales de santé (loi de 2009), sans oublier la Conférence nationale de santé.

La CRSA est un organe consultatif dont la prise en compte dépend de l'ouverture du directeur de l'Agence Régionale de Santé auprès de laquelle elle est placée. Elle est composée de 7 collèges : élus, représentants des usagers, protection sociale et promotion de la santé, les offreurs de soins, professionnels de santé, organismes patronaux et personnalités qualifiées.

La CRSA des Pays de la Loire a un réel pouvoir d'influence auprès de l'ARS. Elle conduit une expérimentation sur deux territoires pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la notion de parcours de santé de manière à assurer une prise en charge de l'ensemble des personnes qui le nécessitent et à garantir que les différentes étapes du parcours ne connaîtront pas de rupture de prise en charge (par exemple éviter qu'une personne âgée partiellement dépendante se retrouve sans aucune aide à la sortie d'un séjour à l'hôpital). La ville de Chateaubriand est une zone sinistrée dans laquelle le taux de suicide est de 15 % supérieur à la moyenne et où il y a peu de médecins. Une réflexion accompagnée par Missions publiques a débouché sur la définition d'un Contrat local de santé qui permettra d'assurer la gestion de la continuité des parcours.

Par ailleurs, il existe des Centres Hospitaliers Universitaires, comme celui de Nantes, qui ont des approches assez ouvertes par exemples au sujet des maladies de l'enfant pour mettre les parents dans le coup. Les Centres hospitaliers universitaires (CHU) sont d'énormes machines qui ont compris qu'on ne peut plus travailler comme avant avec les patients, notamment au sujet de leur libre arbitre.

Face à la culture professionnelle des métiers de la santé et à celle de l'État, il y a des citoyens qui n'ont pas été habitués à ce qu'on leur donne la parole. Si des dispositifs participatifs ont été mis en place dans le domaine institutionnel, il n'en est pas de même dans celui des pratiques quotidiennes. Une grande partie des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté n'accède pas à la santé : d'où l'enjeu d'aller vers les gens. Les usagers sont représentés par des représentants d'associations agréées au niveau national, fédérés dans France Assos Santé (Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé). Dans les territoires, hors de ces structures institutionnelles qui ont été mises en place, la question de la santé est encore, aujourd'hui, très peu investie par la population. C'est pour ces raisons que l'expression « démocratie sanitaire » est encore impropre. Il est important de considérer que la santé est un grand domaine à investir pour y développer des pratiques de participation.

Atelier 3. Community organizing

Le community organizing est un mouvement qui vient des États-Unis, dans lequel « l'empowerment » (capacitation, développement du pouvoir d'agir) passe par une mobilisation des habitants et notamment des plus défavorisés par exemple en recourant à des méthodes de type porte-à-porte et en partant de sujets qui les concernent directement, qui relèvent de leurs conditions de vie ou de travail. Le but est d'accompagner l'émancipation : le dépassement de la condition sociale d'un groupe d'habitants homogène. Certaines community organizations s'appuient sur des acteurs existants - religieux, syndicats, centres sociaux par exemple - ou sur des personnes non organisées. Les principes de ce mouvement ont été construits à partir de la fin des années 1930 par Saul Alinsky, un travailleur social américain. Ils ont été mis en lumière lors de la campagne électorale de Barak Obama en 2012. Le community organizing prend en compte le fait qu'il n'existe pas de participation spontanée et il apporte une réponse à la question fréquente : comment mobiliser les publics les plus éloignés de la participation ?

Atelier animé par Hélène Cauchoix

Adeline de Lépinay

Adeline de Lépinay a été organisatrice à l'Alliance citoyenne d'Aubervilliers. Elle anime le blog education-populaire.fr.



Le terme « *organizing* » signifie à la fois s'organiser ET être organisé. Les formes de la mobilisation sont très diverses, mais elles sont toujours très volontaristes et elles visent à organiser un rapport de force. Le fait de passer de « tables de participation » à des « tables de négociation », cela suppose que les habitants aient du pouvoir pour ce faire.

Aujourd'hui, le Community organizing est extrêmement développé aux États-Unis. C'est une sorte de « syndicalisme tout terrain ». En France, les initiatives ont été lancées par le biais de diverses entrées, par exemple des campagnes comme #StopContrôleAuFaciès, ou bien des mobilisations au niveau de quartiers comme celles lancées dans diverses villes par l'Alliance citoyenne, ou enfin par des mouvements para-syndicaux.

En quoi consistait mon travail à l'Alliance Citoyenne d'Aubervilliers ? Nous faisons 4 heures par jour de porte-à-porte afin d'identifier les motifs de colère des habitants. Cela nous permettait d'identifier un motif permettant de former un groupe pour agir sur cette colère : identifier ce que c'est, ce qu'on veut changer et quelles seraient les propositions. Nous amenions le groupe à gagner peu à peu de petites victoires. Il s'agit d'obtenir des améliorations concrètes en même temps que d'agir pour le développement et l'amélioration de leur pouvoir d'agir.

Il s'agit d'accompagner les individus à développer leurs compétences. Les *community organizers* ne font pas à la place des habitants. L'objectif est de mener des actions collectives, directes, non-violentes et créatives. Le mouvement compte également sur le pouvoir de la presse. A terme, il s'agit d'aller vers la structuration d'une organisation puissante et durable, pour laquelle il faut trouver un mode de gouvernance.

Le Community organizing ne cherche à ne pas se substituer aux pouvoirs publics, mais à faire en sorte que ceux-ci fassent leur job.

Les « règles » du Community organizing sont les suivantes :

- L'union fait la force
- Les Community organizers sont des salariés dédiés à la mobilisation mais ne sont pas porte-parole.
- Il faut mener des campagnes « gagnables »
- L'action peut éventuellement être très offensive, mais elle doit être légitime : c'est le principe de la désobéissance.

Contrairement à la démocratie participative, l'objectif du Community organizing n'est pas d'organiser le dialogue mais de créer un rapport de force basé sur le principe « Eux ont l'argent, nous, on a le nombre ».

Synthèse des échanges

Le community organizing est-il complémentaire de la concertation ?

Attention, le rapport de force n'est pas un objectif mais un moyen. Il y a un principe de base en Community organizing, c'est qu'il faut toujours garder la légitimité de son côté. Chaque action est justifiée par le non aboutissement d'une autre. Il y a un rapport de force qui se construit uniquement après que le groupe ait envoyé un courrier avec l'objet de sa demande, ses propositions et une invitation au dialogue. Sans réponse après cette première étape, la concertation de fait ne peut pas avoir lieu. Le principe est donc de contraindre la personne à venir à la table des négociations : utilisation des médias, happening...

La puissance des méthodes de mobilisation inspire et suscite de l'intérêt mais comment le Community organizing gère-t-il les tensions qui existent parfois entre habitants eux-mêmes ? Par ailleurs, comment les institutions pourraient-elles tisser de la confiance avec la population quand certaines Alliances citoyennes (celle de Grenoble par exemple) se disent anti-institutionnelles ?

Les Community organizers cherchent d'abord les sujets rassembleurs, puis engagent un combat contre un ennemi commun. C'est de la politisation express qui peut s'avérer dangereuse, car elle risque de diffuser le discours du « tous pourris ». Pour éviter cela, il faut prendre le temps de l'éducation populaire.

Question sur l'inclusion : comment on garde le contact avec la base, comment on rend compte ? Comment on passe à la construction du commun ? En pratique, comment on identifie les sujets rassembleurs ? Le Community organizing donne l'impression d'être très vertical.

Jamais le Community organizer ne négocie à la place des membres. Il y a des règles pour éviter cela. Par exemple à l'Alliance citoyenne d'Aubervilliers, ceux qui travaillent à Aubervilliers n'y vivent pas : c'est un moyen d'acter leur illégitimité à parler à la place des personnes directement concernées. Aux États-Unis,

des franges du Community organizing cherchent à créer des modes d'organisation décentralisée. Ainsi, des mouvements féministes s'appuient également sur ce mode d'action tout en remettant en cause certaines pratiques très hiérarchiques, voire autoritaires.

De manière générale, pour favoriser l'implication du maximum de membres, la méthode et l'organisation découpent les responsabilités pour que chacun trouve sa place.

Comment c'est financé ?

Aux États-Unis, beaucoup disent que le Community organizing participe du « Non Profit Industrial Complex » car il est financé par des fondations privées. Cela peut influencer sur les stratégies (ex : Ford et les droits civiques). Pour remédier à ce problème, certains mouvements tentent de se « déprofessionnaliser », c'est-à-dire de former des bénévoles. Le Community organizer reste celui qui ne fait pas lui-même et qui encourage les autres à faire, mais il n'est plus forcément un permanent salarié.

Au Québec, ce sont les Régions qui financent le mouvement dans les villes. En France, le financement vient de Fondations et de dons. Il est impossible que les collectivités locales financent le Community organizing, puisque celui-ci, probablement, va mener des campagnes en direction de ces dernières pour obtenir des améliorations. Mais il peut y avoir des échanges avec elles sur les façons de faire. Le financement reste un sujet de débat.

Certaines formes de community organizing peuvent laisser très peu de place à des dynamiques d'« Éducation Populaire », du fait de leur centration sur l'action et la recherche d'efficacité à court terme. En cela, c'est une limite que trouvent certaines formes de community organizing en France. Mais rappelons qu'il y a plusieurs modes d'organisation structurelle et d'actions dans les community organizing.

Pour plus d'informations : <http://www.education-populaire.fr/mot-clef/community-organizing/>

Atelier 4. Participation et recherche

Alors que les programmes de science participative, notamment dans le domaine de l'environnement, ont souvent tendance à considérer le citoyen comme un collecteur de données, au mieux comme un co-constructeur de savoirs, certaines expériences montrent que des programmes de recherche académiques peuvent être construits avec la participation d'acteurs de la société civile. Quelles implications des citoyens dans la recherche sont-elles possibles ?

Atelier animé par Clément Mabi.

Aude Lapprand

Aude Lapprand est Déléguée générale de l'association Sciences citoyennes.

La figure du chercheur apparaît à la fin du 19^e siècle, de pair avec l'apparition de financements publics ou privés dédiés. Auparavant, l'activité de recherche était connexe à d'autres métiers (professeurs, ingénieurs, métiers d'art et d'artisanat...). Un fossé entre la science des sachants et la société s'est créé, lié à la spécialisation des chercheurs et à la délégation du savoir par les citoyens à des experts. Une disqualification des formes populaires de connaissance en a découlé.

Mais la confiance dans l'expertise se délite, bien que cette confiance perdure encore à l'égard du corps scientifique. Des mouvements d'expertise citoyenne se sont développés (CRIIRAD après Tchernobyl, associations de lutte contre le sida...), et plus récemment des recherches mettant sur le même pied d'égalité les savoirs académiques, professionnels et d'expérience (ATD quart-monde).

Pour Sciences citoyennes, la contribution des citoyens à la production de connaissances est une modalité parmi d'autres de la recherche académique. Mais le citoyen n'est pas un faire-valoir ni une main d'œuvre bon marché ; il doit être acteur de la recherche publique, la dimension participative relevant d'une co-construction des questions comme des savoirs. Le concept de tiers-veilleur, proche de celui de garant, peut contribuer au dialogue entre des mondes différents.

Sciences citoyennes essaie en outre de faire inscrire dans la loi la possibilité pour les citoyens de proposer des orientations thématiques de recherche, pour peser sur les agendas et sur les controverses. Des nouvelles et multiples formes de collaboration restent à inventer, prenant en compte la responsabilité sociale de la connaissance produite.



Thierry Gissinger

Thierry Gissinger est responsable du programme « Environnement et fonds individualisés » de la Fondation de France

La Fondation de France essaie de donner les moyens d'opérationnaliser les approches de Sciences citoyennes. C'est un bailleur philanthropique, multi-causes, préoccupé par les bénéficiaires des projets financés, afin qu'ils soient acteurs de leur propre vie. Cette attention portée aux personnes se retrouve dans jusque dans les projets de recherche financés. En environnement, un legs a permis à la Fondation, depuis quelques années, de développer le soutien des recherches participatives en complément des appels à projets portant sur la protection de l'environnement par et pour les usagers.



L'équipe de la Fondation n'a pas construit ses réflexions sur la recherche participative par une approche théorique, mais plutôt empirique. La Fondation a en outre été impliquée dans différents programmes de recherche (Programme CDE-Concertation Décision Environnement, Programme REPERE-Réseau d'échanges et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise, Programme LITEAU sur la gestion des espaces littoraux...). Des appels à projets sur différentes thématiques ont été lancés, permettant à la Fondation de construire progressivement sa légitimité et d'affiner ses critères (par exemple, faire en sorte que les livrables soient opérationnels). Mais d'après différentes évaluations (sur 200 projets financés), la co-construction des projets de recherche avec les citoyens s'avère rarement pleine et entière.

Cela a amené la Fondation à se positionner dans un rôle de complémentarité aux dispositifs de financement de la recherche existant : sur le financement de projets de recherche co-construits entre acteurs de la recherche et acteurs du territoire, associant les parties sur l'ensemble du processus, des questionnements aux livrables.

Récemment, plusieurs bailleurs se sont réunis, dont l'ADEME, pour favoriser des projets ambitieux sur le plan du processus participatif de recherche. Un appel à projets (CO3 – Co-construction de connaissances), lancé pour la première fois en 2018, sera un lieu d'observation extra-territorial sur la façon dont les acteurs peuvent travailler de concert lorsqu'ils disposent d'une certaine indépendance financière.

Atelier 5. Design de politiques publiques

Le design de services est de plus en plus mobilisée par les collectivités notamment, pour repenser les services publics, les améliorer, en s'appuyant sur leurs usagers, pour construire des services publics plus adaptés à leurs besoins. En quoi ces méthodes sont-elles complémentaires de celles mobilisées dans les processus participatifs ? Quels sont leurs impacts sur les organisations, les usagers et les services publics ?

Atelier animé par David Prothais

Julien Defait

Julien Defait est designer à la 27ème Région, une association qui conduit des programmes de recherche-action visant à tester de nouvelles méthodes d'innovation avec les acteurs publics.



Comment définir le design ? C'est une pratique, une démarche de conception. Un exemple de design de service : le Velib est un service à la personne pour lequel les designers travaillent sur les points de contact et d'interaction entre les usagers et l'offre (vélos, bornes, ateliers de réparation). La fonction des designers est de conceptualiser et dessiner des formes ergonomiques, intuitives.

Le design de politiques publiques est une extension du design de service appliquée aux politiques publiques.

La 27ème Région a un positionnement particulier d'expérimentation et de centre de ressources. C'est l'un des premiers acteurs à s'être investi dans ce champ-là, il y a maintenant dix ans. Son ambition est de transformer l'action publique, la manière de faire : arrêter les logiques de silo, cesser d'externaliser les compétences, de chercher à résoudre des problèmes peu ancrés dans le réel (trop larges, trop mous pour être efficaces), de reconnecter l'administration avec les citoyens en allant à leur rencontre sur le terrain.

Nous sommes une association et nous travaillons dans le cadre de partenariat avec les collectivités et le cas échéant d'autres acteurs. Nous souhaitons sortir de la posture de prestataire et de la mécanique des appels d'offre. Tout ce que nous produisons est en open source.

Nous sommes experts d'une méthode mais pas des sujets. Nous pouvons travailler aussi bien sur un lycée, un hôpital, une médiathèque, l'accueil en mairie, des services sociaux, Pôle emploi. Nous travaillons sur l'évolution des méthodes de travail.

Les résidences

La démarche est la suivante. Nous nous mettons d'accord avec une collectivité sur un sujet assez vaste car au départ c'est une démarche exploratoire, puis nous partons en résidence. Nous constituons une équipe

de 3 à 4 personnes : designer, sociologue, programmiste, urbaniste, architecte, spécialiste de l'éducation populaire selon le cas. Nous cherchons à mixer une approche créative et les sciences humaines pour l'analyse du terrain.

La résidence se déroule en trois séquences d'une semaine sur le territoire, étalées sur 5 à 6 mois. La semaine 1 vise à observer et comprendre (prise de photos, de sons, interviews sur le vifs et ciblés de citoyens, d'agents ; cartographie des acteurs). La semaine 2 a pour objectif de vérifier les enseignements et formuler des idées d'amélioration scénarisées et maquettées lors d'ateliers. La semaine 3, nous testons idées, créons des maquettes, des objets...

Le livrable est un cahier qui rassemble une collection d'idées, le récit de la résidence et des préconisations pour continuer. Pour nous, la capacité à poursuivre la démarche sur le terrain est un enjeu important.

A travers cette démarche, nous prôtons l'immersion, le contact au réel. Nous sommes pragmatiques, nous assumons la subjectivité de nos projets, nous n'essayons pas d'être objectifs et de tout comprendre. L'immersion est une source d'inspiration. Enfin, nous ne nous préoccupons pas de savoir qui sont les usagers, nous nous attachons aux situations d'usages.

La transfo

Cette démarche dure un an et demi. Nous nous mettons en collaboration avec une collectivité pour créer leur propre laboratoire de design de politiques publiques. Une vingtaine d'agents volontaires s'embarquent avec nous et nous nous voyons 2 ou 3 jours par mois.

La démarche consiste à se mettre en situation de laboratoire. Nous leur racontons comment nous travaillons et nous leur faisons explorer d'autres postures dans le travail en équipe.

Nous travaillons sur des cas réels de la collectivité, ou sur des désirs. Nous n'apportons pas de réponses, l'objectif est de dessiner ensemble le labo : composition, objet, lieu, fonctionnement...

La prospective administrative

L'objectif de cette démarche est de se projeter dans 5 à 10 ans.

Synthèse des échanges

Est-ce qu'on peut faire du design sur des outils ou des documents très formatés comme ceux qui relèvent d'une stratégie territoriale ?

Nous avons également une approche sur les outils. Par exemple, nous avons réinterrogé les processus, les outils et les acteurs des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) avec comme filtre cette sensibilité : reconnecter la région avec les pratiques et les acteurs réels. L'idée est de mettre en tension planification et schéma évolutif, au plus près des pratiques réelles et des demandes des acteurs du territoire. Cela n'a pas été une réussite...

Qui sont vos commanditaires : les élus ou les services ?

Le plus souvent ce sont les agents ou les directions générales. Nous ne travaillons pas avec une administration ou une collectivité si nous ne sommes pas en relation avec les directions. En

revanche, nous n'arrivons pas travailler avec les élus. Ils n'ont pas le temps, ils ne se sentent pas concernés, ils considèrent qu'ils ne font pas partie de l'administration.

Comment rentrez-vous en contact avec l'utilisateur ?

Ça se fait de manière relativement naturelle lors de l'immersion sur les lieux. Nous allons vers les gens, discutons, mangeons ensemble, allons va prendre un café. Nous avons généralement un « lieu signal », un lieu qui se voit bien et où on nous voit travailler.

En design de politique publique l'utilisateur est un cobaye. Il est utile pour réussir la conception de la politique publique mais il n'y a pas d'enjeu de pouvoir contrairement à la concertation ou à la participation...

Oui, absolument, ce n'est pas de la concertation et il faut bien clarifier les choses. Le design de politique publique a le vent en poupe mais génère beaucoup de confusion. Les grands cabinets de consulting intègrent le design de service mais en faisant des copier-coller d'outils dans une intention d'industrialisation. Une démarche de design thinking va également reproduire toujours la même méthode. Nous, au contraire, nous nous adaptons toujours au contexte et aux objectifs.

A-t-on besoin de designers pour conduire ces démarches ? Quel est leur rôle, leur apport spécifique ?

Le designer a une capacité à conceptualiser, à être créatif, à se représenter et rendre concrètes les choses, de façon graphique et volumique, qu'il s'agisse d'objets, de lieux, des jeux d'acteurs (schéma). On crée des objets de conversation.

(Une agente de la métropole de Grenoble) Nous avons conduit des démarches de design de politique publique sur la gestion des déchets ou le parcours des demandeurs de logement social. Les designers ont des compétences et un esprit de synthèse que nous n'avons pas. En outre, ce sont des tiers. Les schémas d'usage sont des accélérateurs dans la démarche. En plus, on découvre le droit à l'erreur car on investit sur un prototype avec une prise de risque limitée.

Quel est votre modèle économique ?

Nous finançons les frais de fonctionnement et de mise en commun des connaissances et notre fonction de centre de ressources grâce aux adhésions de collectivités et d'associations de collectivités. Puis nous cherchons des financements sur chaque projet en mobilisant plusieurs partenaires.

Atelier 6. Gestion des ressources

La gestion collective des ressources naturelles fait l'objet de processus de concertation depuis plusieurs décennies, notamment autour de la gestion des ressources en eau. Elle a donné lieu à des modes de gouvernance particuliers et à des institutions spécifiques. Mais le mouvement de la transition et les réflexions autour de la production, du transport et de la consommation d'énergie renouvellent ces questions de gouvernance et posent la question de l'implication des habitants à titre individuel.

Atelier animé par Hélène Cauchoix

Déborah Thébault

Déborah Thébault est contributrice à DAISEE (Decentralized Autonomous Interconnected Systems for Energy Efficiency) qui vise à construire les internets de l'énergie en s'appuyant sur des infrastructures et des données énergétiques résilientes, distribuées, sécurisées et fiables. Elle conduit également un projet d'autonomie énergétique en circuit-court à Prats-de-Mollo la Preste, un village de 1100 habitants dans les Pyrénées catalanes.



Depuis la loi énergétique de 2016, il est désormais possible de consommer collectivement (et directement) l'énergie produite localement. C'est une vraie nouveauté qui a le potentiel de bouleverser le monde de l'énergie, tout particulièrement dans la cinquantaine de territoires qui bénéficiaient déjà (et encore) d'une régie locale pour la gestion de leur distribution d'énergie.

C'est le cas de Prats-de-Mollo, un village d'un bon millier d'habitants des Pyrénées-Orientales (Occitanie), où la régie municipale gère toujours la production hydroélectrique et la fourniture en électricité de l'intégralité des habitations et de la plupart des infrastructures (à l'exception de la station thermale).

C'est suite à l'initiative d'un des administrateurs bénévoles de la régie qui s'est aperçu du coût important engendré par le transport de l'énergie, que la régie a décidé de se positionner sur cette nouvelle possibilité offerte par la loi. C'est ainsi qu'ont été entamés des travaux, il y a environ un an et demi, autour de l'autonomie énergétique de la commune, en développant en parallèle les capacités de production énergétique, avec notamment un deuxième barrage hydroélectrique, l'installation de panneaux solaires sur les toits de hangars et l'exploration de la méthanisation.

Il s'agit donc pour cela d'associer les habitant.e.s, potentiel.le.s ou actuel.le.s producteur.trice.s, pour créer une dynamique autour de cette idée. C'est ainsi qu'une Société citoyenne sous forme de SCIC SAS a été créée avec 3 collègues : 40% pour la régie, 40% pour la municipalité et 20% pour une centaine de

sociétaires, dont 70 locaux et une trentaine extérieurs. L'initiative a reçu le soutien de l'ADEME suite à un appel à projet et la Région Occitanie, inscrite dans le dispositif TEPOS et à ce titre très intéressée par l'initiative.

Cette démarche est appuyée notamment par DAISEE, une structure qui travaille sur le développement d'un « internet de l'énergie » et sur l'énergie comme un commun. Elle est née à la M[y]ne, un laboratoire citoyen de recherche à Lyon.

Le travail porte sur l'implication des habitant.e.s (par des moyens technologiques ou non) sur cette thématique complexe. Il a débuté récemment, après une longue période d'immersion et d'appropriation du contexte local par les membres de DAISEE. Il s'agit de développer des outils de visualisation de l'importante quantité de données nécessairement récoltées (à travers le développement d'une régie de données) : consommations, productions, échanges, prix... et des processus de décision associés. L'objectif est de rendre transparent les enjeux et données autour de l'énergie, objet complexe qui nécessite des connaissances et des données pointues pour pouvoir prendre des décisions et surtout échanger avec les tiers comme Enedis (gestionnaire du réseau national).

Un chantier à suivre !

Participer dans un monde hostile ?

Table ronde

Avec :

- Loïc Blondiaux, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Daniel Breuillier, Vice-président de la Métropole du Grand Paris
- Chantal Jouanno, Présidente de la Commission nationale du débat public
- Damien Mouchague, Directeur du Conseil de développement durable de Bordeaux métropole

Animation : Gilles-Laurent RAYSSAC

Nous avons créé l'Institut il y a dix ans, dans un contexte de développement des pratiques participatives et de professionnalisation du secteur. On disait alors que la participation citoyenne était un remède au désenchantement démocratique. Aujourd'hui, c'est la participation elle-même qui semble désenchantée.

Au-delà de la participation, c'est la démocratie elle-même qui est remise en cause. Participer dans un monde hostile, c'est participer dans un monde où la démocratie semble reculer dans de nombreux pays, où l'Europe commence à payer durement son déficit en la matière, où le populisme gonfle, où les transitions génèrent des contradictions et où les tensions amènent des crispations. D'où ce paradoxe : nous sommes de plus en plus équipés d'un point de vue réglementaire pour la mettre en œuvre mais la participation n'a pas toujours les effets qu'on attend d'elle.



A quelles conditions la participation citoyenne peut-elle renforcer la capacité des sociétés à muter dans la crise ? Face à la crise (qui va du changement climatique à la préservation des océans, de la question migratoire aux problèmes de santé liés à l'environnement, etc.), comment la participation citoyenne peut-elle éviter que nous basculions d'un côté vers le chaos – un monde chauffé à blanc et étouffé par les gaz polluants ou à effet de serre – ou d'un autre côté vers une « dictature verte » qui pourrait faire alliance, à terme, avec les populismes les plus sombres ? Enfin, ces menaces qui pèsent sur nos vies suggèrent que nous changions de modèle de société, de manière de vivre et de consommer : comment ce changement de modèle peut-il se réaliser avec la participation des citoyennes et des citoyens dans une transition pacifique ?

Loïc Blondiaux

Il y a quelques années, lors d'un évènement organisé par l'Institut, j'avais déjà été amené à parler des avancées de ce qu'on appelait alors « L'impératif participatif ». J'en avais fait un bilan contrasté. Il y avait déjà une remise en cause de la participation des citoyens à l'action publique. Cela laissait penser que nous n'étions pas dans un processus linéaire de démocratisation de notre société, qui aurait débuté avec la Révolution française et qui se poursuivrait depuis lors, une sorte de processus toquevillien de progrès de nos démocraties. Nous ne sommes pas du tout dans cette situation. Nos sociétés sont prises entre des forces contradictoires. Certaines visent à défaire la démocratie. Elles sont puissantes, brutales et rapides. D'autres font émerger des initiatives citoyennes, diffusent l'idée qu'on est plus efficace quand les citoyens participent à l'action publique. Ces forces sont également puissantes mais elles sont malheureusement beaucoup trop lentes par rapport aux enjeux.

Il y a dix ans, quand nous avons créé l'Institut, nous étions très loin de l'état de réflexion dont nous avons eu un aperçu à travers nos échanges. Aujourd'hui, la maturité de la réflexion des praticiens de la concertation est bien plus grande qu'il y a dix ans. Le fétichisme instrumental a laissé place à une réflexion politique sur le sens, l'impact, la contribution de la participation citoyenne à la construction de l'action publique.

Sur le terrain, on voit émerger des initiatives solides. Nous en avons eu des échos concrets. Le municipalisme, par exemple, porte une philosophie politique et sociale alternative au libéralisme politique qui nous gouverne.

Nous avons déjà toute une batterie d'outils qui nous permettent de co-construire l'action publique. S'y ajoutent désormais les civic tech, qui peuvent se révéler être la meilleure ou la pire des choses : elles peuvent vider la participation de son sens en évacuant toute délibération, tout comme elles peuvent ouvrir des opportunités.

Voilà pour les avancées positives. Mais de l'autre côté, on voit apparaître des menaces.

La première est la montée des populismes ; les tenants du populisme mettent en avant la volonté populaire, critiquent comme nous les limites de la démocratie représentative et utilisent parfois nos outils, mais dans un but différent du nôtre.

La seconde est l'épistocratie (gouvernement des experts) une technocratie renouvelée qui fait sortir du débat démocratique des pans de plus en plus vastes de la décision publique, tout cela au nom des contraintes que seuls pourraient comprendre les experts.

La troisième menace est la plus grave, elle réside dans les dérèglements écologiques qui vont surdéterminer tout le reste. Saurons-nous nous gouverner démocratiquement dans un contexte de crise climatique, de raréfaction des ressources et de migrations qui va servir les régimes autoritaires et qui peut nous mener vers des guerres entre nations et à l'intérieur des nations ?

En outre, les évolutions sociales et technologiques provoquent déjà des évolutions dans le comportement des individus qui rendent la délibération plus complexe : défiance systématique à l'égard de l'autorité et plus générale à l'égard des autres, capacité d'attention limitée, difficulté à se projeter sur le long terme. Comment contribuer à construire du consensus dans des sociétés de plus en plus polarisées ?

Que faire ? Un effondrement des démocraties représentatives est de l'ordre du possible, mais cela ne constituera pas une opportunité pour la participation, bien au contraire : ce qui nous attend, c'est l'autoritarisme, la remise en cause des libertés, l'ultralibéralisme économique. La première des choses à faire est donc de poursuivre nos efforts. Sauvons la démocratie représentative ! Deuxième chose à faire : il faut continuer à investir dans les organisations et les processus de la participation : concertations, débats publics... Enfin, il faut encourager les initiatives citoyennes et les expérimentations démocratiques qui émergent hors des institutions. Il n'est pas contradictoire de travailler dans et hors des institutions démocratiques. N'abandonnons pas le terrain de la lutte politique. Car il faut produire des lois, inscrire les innovations dans la réglementation pour les ancrer durablement.

D'un côté, le champ de la participation a mûri et les initiatives citoyennes se multiplient. De l'autre, le populisme, le culte de l'expertise et les dérèglements climatiques menacent les fondements mêmes de la démocratie telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Damien Mouchague

Je vais prendre ici le point de vue de celui que je ne suis pas. Ce que j'ai entendu au cours de la journée invite à repenser l'intérêt général, trop souvent encore conçu comme un invariant. Les transformations qui sont aujourd'hui à l'œuvre interrogent la position de l' élu, du citoyen mais également du technicien. Je voudrais m'intéresser tout particulièrement à ce dernier. Comment, si la promesse de la participation est de démocratiser la société, démocratise-t-on également le technopouvoir ?

Au sein de la technocratie, je distingue en suivant Thoenig la bureaucratie administrative, souvent mise du côté des politiques (les managers, les directeurs, etc.) et le technopouvoir, c'est-à-dire les ingénieurs. Car cette ingénierie a son mot à dire sur les sujets qu'on évoque aujourd'hui, par exemple la transition. On demande à ces ingénieurs de maîtriser des questions de gouvernance (droit, finances...) mais la

Il faut accompagner la transformation du technopouvoir. Il faut également prêter attention aux initiatives des citoyens. Cela renvoie d'un côté à une éthique du soin, de l'autre à une éthique de l'action.

réciproque n'est pas vraie : on ne demande pas à la bureaucratie de maîtriser les compétences techniques. Cela assure au technopouvoir un monopole sur les questions techniques et il y a donc une asymétrie dans la distribution des pouvoirs. A quelle condition le technopouvoir peut-il accepter de le partager ? Aujourd'hui, une nouvelle classe politique émerge, qui ne lui fait plus confiance et qui tente de reprendre la main ; c'est l'émergence du technotable qu'identifie Gilles Pinson. On le voit dans le domaine de l'urbanisme, ou des transports.

Or, redéfinir de façon participative un nouvel intérêt général suppose de le faire dans un équilibre des pouvoirs, sans que le technopouvoir ne perde la face. Il faut accompagner sa transformation. Cela renvoie à une éthique du soin. Nous sommes trop facilement dans la revendication, l'injonction ou la crispation, ce qui rend le dialogue délicat.

Deuxième élément : passons de l'éthique du care à l'éthique du faire. Dans le secteur du « faire », certains acteurs se mobilisent : le mouvement des Colibris, Alternatiba... Ces initiatives parlent aux citoyens. En revanche, quand les institutions tentent de mobiliser sur ces mêmes sujets, la participation est bien plus faible. Peut-être que les citoyens ont l'impression que cela ne va pas transformer leur vie. Nous avons tendance à considérer que c'est une mauvaise pratique du pouvoir qui aboutit à ce résultat, un refus de démocratiser la démocratie. Pourtant, en suivant Corcuff, peut-être sommes-nous dans « l'illusion de la désirabilité démocratique ». Nous croyons que si rien ne s'opposait à leur participation politique, les citoyens auraient une préférence pour cette pratique. Qu'est-ce qui nous le garantit ? La question du faire est peut-être un chemin à emprunter davantage. Les élus (locaux particulièrement) et le technopouvoir, tentent aussi de faire, c'est le moteur de leur action. Il faut s'interroger sur une éthique du faire, questionner bien sûr le partage de la décision mais également la portée du « faire » de cette décision et non pas simplement s'arrêter aux enjeux de pouvoir. La question du « Qui gouverne ? » ne peut pas être la seule question qui oriente notre action. Nous devons peut-être, acteurs de la participation, accorder plus de place à ce que produit la participation parce que cette question de la démocratie du faire semble intéresser à la fois les citoyens, les élus et le technopouvoir.

Daniel Breuiller

Comme les questions posées sont abyssales et que nous avons peu de temps, j'ai choisi d'être direct. Je vais évoquer quatre points.

Le premier : le politique appartient à tout le monde. Beaucoup de gens ne le considèrent pas ainsi. On ne va pas vraiment chercher les abstentionnistes, on ne donne pas le droit de vote aux étrangers malgré la contribution qu'ils apportent à notre pays... Je suis également frappé par le nombre de gens pour qui la démocratie constitue une contrainte : pour eux, cela coûte du temps et de l'énergie et, comme il n'y a qu'une solution optimale à chaque problème, pourquoi débattre ? A leurs yeux, les élus aussi sont une contrainte. Aujourd'hui, être élu est particulièrement difficile tant les moyens manquent pour faire ce qu'il faudrait faire. Je défends la décentralisation car les espaces locaux sont ceux où on peut expérimenter, changer la vie. Le local et l'endroit où on tente de faire venir le nouveau monde, comme les associations qui inventent ce nouveau monde à travers leurs initiatives. Il faut abandonner la culture jacobine et encourager la diversité des expérimentations locales.

Deuxième point : vive le débat politique ! On en manque cruellement. Cela fait des années qu'on nous dit par exemple que la croissance résoudra la question du chômage. Je n'y crois pas évidemment et je ne supporte plus qu'on prenne les gens pour des imbéciles en diffusant de telles affirmations. La croissance crée des emplois et en détruit d'autres : pourquoi est-ce qu'on n'en débat pas ? Pourquoi ne parle-t-on pas de la place de l'emploi dans la société aujourd'hui ? Ces débats ne sont pas animés : on se bat sur des petites phrases mais on évite les vrais débats. Il faut engager de vrais débats, avec exigence et bienveillance.

***Le débat politique est
indispensable et la participation a
fait la preuve qu'elle pouvait
contribuer à construire de
meilleurs projets. Il faut continuer !***

Troisième point : quand on fait le choix d'un débat démocratique, participatif : ça marche ! Certes, toutes les expériences ne se valent pas, la démocratie de proximité est parfois une démocratie de la promiscuité, mais globalement, ça marche. J'en ai eu la preuve quand s'opposaient un projet gouvernemental et un projet régional à propos d'un réseau de transport dans une métropole francilienne, jusqu'à ce que le débat public s'en empare, que les citoyens demandent aux autorités de se mettre d'accord et que cela donne naissance à un nouveau projet, plus intelligent que les projets initiaux. Donc la participation citoyenne, ça marche. Loïc Blondiaux a raison : il faut continuer !

Dernier point : j'ai été choqué par le terme de « dictature verte » employé en introduction de cette table ronde. Je ne vois pas de risque de dictature verte mais je vois un risque de dictature climatique. Le dérèglement climatique nous emmène vers des horizons incertains. Il menace d'abord notre survie en tant qu'espèce mais également pour notre fraternité entre habitants. Quand il y a bataille pour l'eau, les ressources ou l'alimentation, il va y avoir des conséquences terrifiantes. Les migrations d'aujourd'hui, qui provoquent déjà des débats, représentent un nombre infirme de personnes par rapport aux migrations de demain. Cela menace la démocratie et bien entendu la paix : il y a déjà des batailles pour l'accès à l'eau et aux ressources. Cela encourage les replis nationalistes et les discours populistes. L'écologie, c'est le principe de la solidarité et ce dont nous avons besoin en politique, c'est d'une pensée qui rende visible notre destin commun.

Pour finir, une petite histoire. Deux grenouilles tombent dans une jatte de lait. Elles tentent d'en sortir mais n'y arrivent pas. Au bout d'un moment, l'une renonce et se noie. La seconde continue et au bout d'un moment, à force de s'agiter dans tous les sens, le lait s'épaissit, elle trouve un meilleur appui et finit par sortir. Je crois comme cette grenouille qu'il faut continuer de lutter car si nous ne le faisons pas, il est certain que nous ne nous en sortirons pas.

Chantal Jouanno

La participation peut-elle contribuer, de manière la plus apaisée possible, à ce défi que constitue la mutation de notre société pour aller vers la transition écologique? Pour répondre à cette question, il faut se mettre à la place des acteurs censés aujourd'hui conduire cette mutation : l'administration, le monde politique, les acteurs économiques, la société au sens large. L'administration tire la légitimité de son savoir, de la rationalité et plus précisément des sciences dures. Le politique tire sa légitimité de sa représentativité, même s'il ne s'interroge pas suffisamment sur cette représentativité. Les acteurs économiques misent sur une rationalité, le plus souvent celle de l'argent.

La participation peut constituer un outil de démocratie. Il faut approfondir ses principes : garantir la sincérité des démarches et faire en sorte qu'elles contribuent véritablement à la décision.

Je pars d'un postulat : l'organisation à laquelle vous appartenez limite fondamentalement votre liberté d'action. En outre, vous cherchez à garantir votre propre pérennité. Or, la difficulté actuellement, c'est que nos institutions ne valorisent pas suffisamment la question environnementale. C'est mieux qu'il y a dix ans, mais ce n'est pas encore assez.

Ceux qui s'opposent à la participation citoyenne lui attribuent généralement deux défauts. Le premier : la parole des citoyens n'est pas rationnelle : si la population s'oppose à un projet, c'est parce qu'elle n'en a pas compris l'utilité et non pas parce que le projet est mauvais ! La parole du citoyen est non seulement irrationnelle, elle est parfois violente et peut même conduire au conflit. L'opposition au projet de Notre-Dame des Landes ou

de Bure illustre bien tout cela. Le second défaut supposé de la participation, c'est qu'elle fait émerger une parole non représentative de la société.

Or, la participation peut bien constituer un outil de démocratie, c'est ma conviction. L'environnement pose des questions nouvelles et il ne faut pas esquiver le débat sous prétexte d'éviter la confrontation des opinions. Nous pouvons tous faire des erreurs de jugement, nous en avons d'ailleurs tous fait, et certaines oppositions sont légitimes. Éviter les confrontations, cela reviendrait à nier la dimension politique des choix qui s'offrent à nous.

La concertation est donc nécessaire, mais si les ordonnances de 2016 ont bien élargi le périmètre de la participation du public, elles ne l'ont pas approfondi. Or l'enjeu aujourd'hui, c'est d'approfondir les principes qui ont donné lieu à la participation. Deux principes me semblent importants. Le premier, c'est la sincérité du processus : mettre tous les participants sur un pied d'égalité, transmettre une information objective, aller chercher les paroles et les retranscrire dans le débat et dans la décision... Le second, c'est d'assurer un lien avec la décision. Sur le plan local, on peut mener des expérimentations, mais c'est plus compliqué sur le plan national. Il y a d'ailleurs probablement plus de réticences dans l'administration que chez les élus au fait que la participation entraîne véritablement la décision et qu'on franchisse ce pas supplémentaire. Un exemple : lors du Grenelle de l'environnement, nous avons imaginé que, quand un consensus était établi entre les différents collègues qui participaient, cet accord emportait la décision administrative, sans qu'une validation de l'autorité publique soit nécessaire par exemple. Cela n'a jamais été mis en œuvre, du fait de l'opposition de l'administration et non pas de celle des élus. Ces derniers expérimentent la participation, par exemple au niveau local et notamment dans le domaine de l'urbanisme, et ils en voient bien l'intérêt.

Il faut donc progresser et il faut oser dire que la participation doit pouvoir emporter la décision.



Synthèse des échanges

(Intervention de la salle) Je suis surpris que la notion d'externalité soit absente des débats. Les externalités, en économie, ce sont les impacts, positifs ou négatifs, d'une activité. Elles sont particulièrement importantes dans le domaine de l'environnement.

L.B. Vous avez raison, la question des externalités est peu présente de la réflexion sur la démocratie participative. En revanche, la littérature sur les communs en prend toute la mesure. Les externalités qui posent problème sont celles qui sont produites par les acteurs économiques lorsque ceux-ci refusent de prendre en charge les effets sociaux et environnementaux de leur activité. Pour les y contraindre, un pouvoir politique fort peut leur imposer une réglementation. Il faut pour cela que ces externalités soient connues. Le philosophe John Dewey dit qu'un public ne se constitue que lorsqu'un collectif perçoit l'action de quelques uns. Pour cela, il faut que cette action soit rendue visible.

C.J. Je n'utilise pas cet argument des externalités car dans le débat public comme dans le débat politique, l'argument rationnel ne fonctionne pas. Les citoyens sont plus sensibles à ce qui est juste qu'à ce qui est vrai. Je l'ai vu à propos d'un débat public récent à La Réunion sur un projet de route, dans lequel les habitants n'ont pas été convaincus par les arguments qui justifiaient le projet, mais se sont montrés sensibles au modèle de développement qui l'inspirait et qui était marqué par exemple par la vitesse de déplacement.

D. M. Je suis très sensible à l'argument de la justice. On ne peut pas faire comme si tous les citoyens étaient sensibles à l'argument environnemental, il y a des divergences à ce sujet. Il faut donc se poser la question, à propos des mesures à prendre, des populations qui seront impactées, de ce qui est juste ou pas.

A propos de la notion de « dictature verte » ou de « dictature climatique », je ne ressens pas cette contradiction entre la participation et l'urgence des décisions à prendre, par exemple dans le domaine de l'environnement. La participation produit de l'appropriation et si on veut faire évoluer des comportements individuels, cela passe par l'appropriation, par une évolution des manières de voir, donc nécessairement par le débat.

L.B. Dans l'idéal, il faudrait sauver la démocratie et l'environnement en imaginant comment des institutions pourraient intégrer l'écologie et la démocratie. Mais compte-tenu de l'urgence des décisions à prendre pour sauver la planète, la question du pouvoir politique se pose. Il doit être démocratique mais il doit aussi s'imposer : est-ce compatible ? La difficulté, c'est que le débat peut être manipulé par des marchands de doute, qui utilisent le principe du contradictoire pour défendre des intérêts indéfendables.

C.J. Cette idée d'une possible dictature verte remonte aux années deux mille. L'environnement a déjà été abordé aux Nations Unies comme relevant de la sécurité et pouvant donc justifier des contraintes et des entorses à la démocratie. L'urgence peut aussi être simplement un prétexte pour justifier des modèles de prise de décision non démocratiques.

D.B. Le dernier rapport du GIEC dit qu'on peut limiter le réchauffement climatique à 1.5° s'il y a une volonté politique. Il faut entendre que ce seuil sera dépassé car où est la volonté politique ? La volonté est plus visible chez les acteurs économiques, par exemple dans le domaine de l'urbanisme, car ils sont sensibles à l'évolution des préférences des habitants. Je ne crois pas qu'un régime autoritaire puisse être novateur : tous les régimes autoritaires que je connais sont conservateurs. Je ne connais pas d'exemple contraire, au moins à l'époque contemporaine.

La participation, c'est la participation à la réflexion et la participation à l'action. Il ne faut pas négliger les actions citoyennes. Comment rendre plus lisibles les fruits de la participation, pour convaincre de son bien-fondé ? Peut-on se donner des outils d'évaluation et des exemples de bonnes pratiques ?

L.B. La démocratie du « faire » n'a pas besoin des chercheurs pour se développer. La démocratie, ce n'est pas seulement du discours, c'est aussi de l'action. Cette dimension a longtemps été sous-estimée. La difficulté, c'est de donner à voir et de transmettre ses acquis. Il peut sembler paradoxal de transmettre par le discours ce qui relève de l'expérience, mais je suis d'accord pour dire comme vous que la démocratie, c'est autant l'action que la délibération.

Conclusion

Nous sommes arrivés à créer et développer ce réseau qu'est l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne grâce à vous tous, membres, partenaires, financeurs... Nous tenons à vous en remercier.

Nous avons tenté de porter un regard critique sur ces dix ans passés, de ne pas apparaître ni trop pessimistes ni trop béats, d'apporter des éléments de réflexion. Nous qui sommes engagés dans l'action, à différents niveaux et dans différents organismes, nous espérons avoir montré que des espaces de discussion entre nous, consolidés par nos convergences et enrichis par nos différences, peuvent être des espaces fructueux.

L'Institut va poursuivre son chemin, à la mesure de ses moyens, à l'écoute des attentes de ses membres, désireux de contribuer à l'avancée des pratiques de chacun tout comme à l'adaptation nécessaire du cadre dans lequel nous menons tous nos actions en faveur de la participation.